

La loi DALO a 15 ans : L'Appel de Lyon

A l'occasion des quinze ans de la loi DALO, le Haut Comité pour le droit au logement (anciennement Haut comité pour le logement des personnes défavorisées) a organisé « l'appel de Lyon ». Cette cérémonie a permis de pointer les avancées de cette loi mais aussi la difficulté à garantir le respect du droit au logement et à l'hébergement de toutes et tous.

La FAS s'est exprimée sur les difficultés à assurer l'inconditionnalité de l'accueil qui mènent parfois à une politique de tri des personnes, faute de logements et d'hébergements suffisants. Elle a également rappelé sa proposition d'une loi de programmation pluriannuelle pour le logement et l'hébergement fondée sur un diagnostic territorialisé partagé des besoins des personnes sans-abri et mal logées, la nécessaire relance de la production de logements sociaux et la sortie de la précarité par l'accès au séjour et au travail des personnes étrangères qui y ont droit.

Dans son communiqué de l'Appel de Lyon, le Haut Comité pour le Droit au Logement rappelle les trois grandes lois, piliers de la mise en œuvre du droit au logement et à l'hébergement qui sont régulièrement remises en cause :

- Premier pilier, le Droit au logement opposable (Dalo)
- Second pilier, l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains
- Troisième pilier, le principe de l'accueil inconditionnel

[Communiqué Appel-de-Lyon](#)